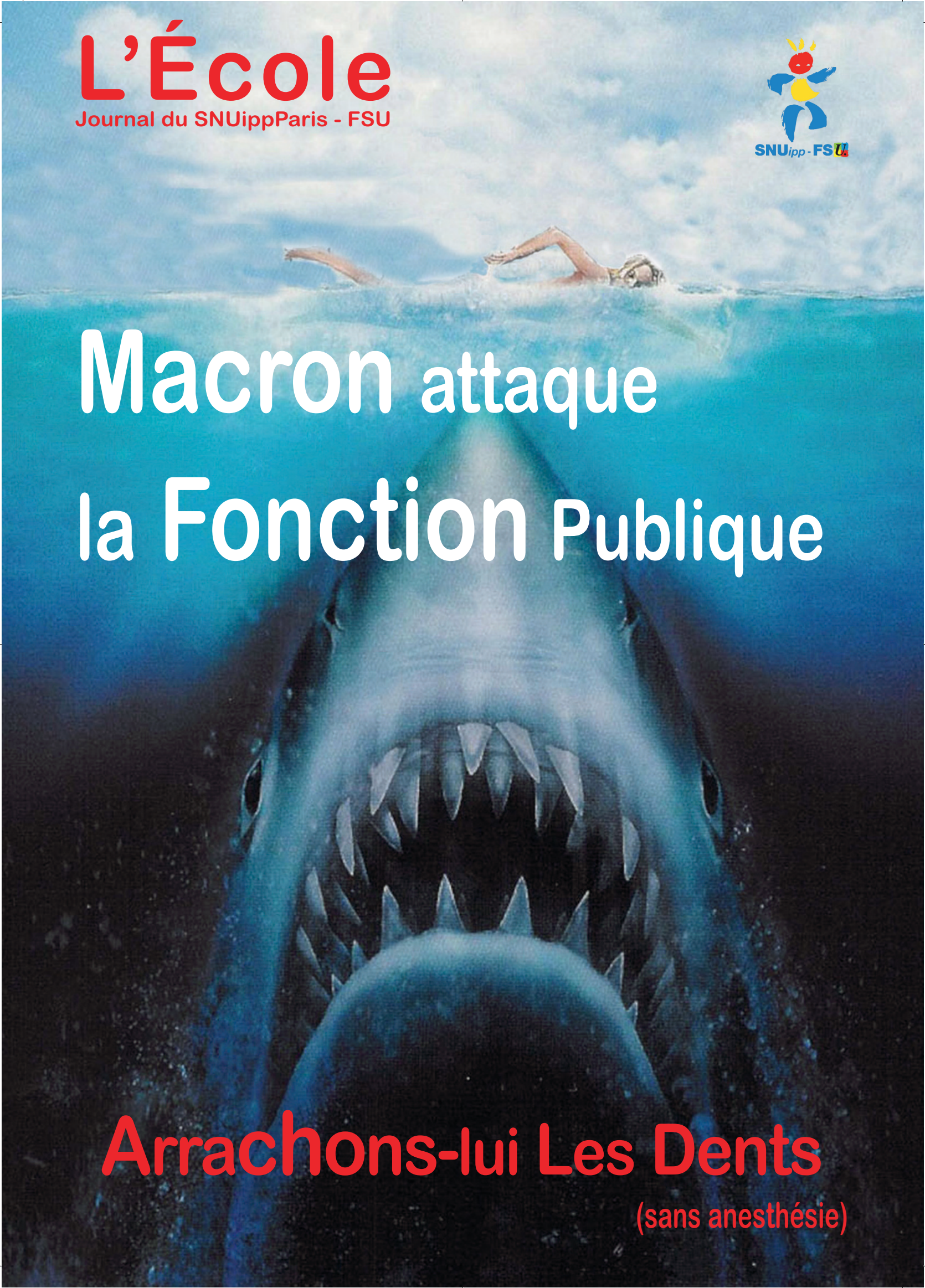




Macron attaque la Fonction Publique

Arrachons-lui Les Dents

(sans anesthésie)



**UNE BANQUE
CRÉÉE PAR
DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**



Crédit photos : Plainpicture/Fancy Images/Maskot/OJO.



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'éducation, de la recherche et de la culture. Il développe un service de bancassurance sur mesure et place depuis toujours la qualité de son offre et la satisfaction de ses sociétaires-clients au coeur de ses préoccupations.

Crédit Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE
TÉL. : 0 820 099 989*
ANTONY – BOBIGNY – CERGY – CRÉTEIL – EVRY-COURCOURONNES
MELUN – PARIS QUARTIER LATIN PARIS HAUSSMANN
PARIS LA DÉFENSE – SERRIS – VERSAILLES

*Service 0,12 €/min + prix de l'appel

L'Ecole n°329

Journal du SNUipp Paris - FSU



au sommaire

- p. 4-5 **Actualité**
Pour une fraternité en acte
- p. 6-7 **Actualité**
AVS, remplacements
- p. 8-9 **Budget municipal**
- p. 10-11 **Stage maternelle**
- p. 12-17 **Université de Printemps**
Retour sur la session 2015
- p. 19 **Formation initiale**
- p. 20 21 **Carrière** (Calendrier des opérations administratives, permutation, REP, promotion,...)

Ce journal a été réalisé par l'ensemble des membres du bureau du SNUipp-FSU Paris :

Agnès Duguet, Anne-Laure Stamminger, Antonella Perreira, Brigitte Cerf, Denis Parès, Elisabeth Kutas, Jérôme Lambert, Nicolas Wallet, Santo Inguaggiato.

SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille

75020 Paris

01 44 62 70 01

snu75@snuipp.fr

<http://75.snuipp.fr>

S'en prendre aux fonctionnaires c'est attaquer les services publics !

La dernière provocation de Macron... C'est ainsi que certains présentent la saillie du ministre de l'économie contre le statut de la fonction publique. Il est vrai que ce ministre a préféré la banque d'affaires au fonctionariat, ses propos sont donc cohérents avec son parcours. Cela dit, cela serait trop simple de réduire ses multiples propos libéraux à l'errance d'un ministre isolé. Il est clair qu'il dit tout haut ce que certains au gouvernement pensent tout bas. Les initiatives de M. Macron sont bien des ballons d'essai lancés à dessein pour tester l'opinion publique. C'est pour cela qu'ils ne doivent pas rester sans réaction de notre part, ils doivent être fermement condamnés. C'est à nous de rappeler en quoi le statut de la fonction publique est garant de la bonne marche du service public et être prêt à riposter à toute attaque d'où qu'elle vienne.

L'opinion publique, telle semble être également la boussole de notre ministre qui pour tenter de plaire au plus grand nombre n'a pas hésité à remettre en cause la professionnalité et l'engagement des enseignant-es au service de la réussite de tous.

Une dictée par jour et revenir aux fondamentaux du « lire, écrire, compter », voilà comment notre ministre résume les nouveaux programmes qui sont pourtant de qualité. Les a-t-elle lus au moins ? Il est tellement plus facile de laisser croire à coups de com', comme Darcos en 2008 que les enseignant-es ont abandonné l'objectif d'apprendre à lire, à écrire ou à compter afin de plaire aux nostalgiques de tous poils fana du « c'était mieux avant ». C'est lamentable.

Dans ce contexte, c'est à nous enseignant-es, d'arracher le respect qui nous est dû en tant que professionnel et obtenir la reconnaissance financière de nos missions. C'est à nous de placer au centre du débat les questions de fond et porter haut et fort nos revendications en la matière (conditions d'enseignement, formation, pratiques pédagogiques...). Cette année encore, le SNUipp-FSU est déterminé à le faire aux côtés des personnels.

Jérôme Lambert

L'Ecole journal du SNUipp-Paris-FSU numéro 329 du 7 octobre 2015 CPPAP n°0515 S 07539 ISSN n° 12410233 Prix : 1 €

Directeur de publication : Nicolas Wallet

Ce numéro a été entièrement réalisé et maqueté par des militants du SNUipp Paris. Maquette conçue par Arnaud Malaisé.

Imprimé par Rivaton Bobigny. Presse urgente, dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Actualité

APPEL UNITAIRE INTER-ORGANISATIONS Pour une Fraternité en acte

Sous la pression du flux migratoire de la route des Balkans et dans le contexte d'une exceptionnelle prise de conscience de la population européenne, un sommet européen des chefs d'Etat et de gouvernement se penchera les 15 et 16 octobre sur la situation des réfugiés, un sujet brûlant depuis de nombreux mois.

Les initiatives citoyennes qui se sont développées ces derniers jours et l'attention médiatique enfin portée sur ces hommes, ces femmes et ces enfants qui risquent leur vie en tentant de rejoindre l'Europe ont permis de porter le débat sur la trop longue inaction des différents pays européens face à d'insupportables drames humains.

Rien ne saurait justifier que les pays européens continuent à tergiverser. Rien ne saurait justifier que la pression des extrêmes droites continue à freiner la mise en œuvre de la solidarité et de la fraternité dont nous avons le devoir de faire preuve à l'égard de centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui prennent les routes de l'Europe. D'ailleurs quel plus bel hommage rendu à l'Union Européenne que ces Syriens, Irakiens, Soudanais ou Erythréens qui viennent y chercher refuge parce qu'ils y voient la terre où leur vie pourra se reconstruire et leurs enfants grandir et s'épanouir ?

Certes, l'annonce de l'accueil par la France de nouveaux réfugiés constitue un message positif, après des mois d'atermoie-

ment. Mais :

- rappelons que l'asile est un droit, reconnu internationalement
- empêchons l'exploitation populiste de la situation que nous voyons se développer à travers la parole de certains responsables politiques, et notamment de quelques maires.

- affirmons que l'engagement de l'accueil de nouveaux réfugiés nécessite une volonté politique sans faille de la part du gouvernement et de l'ensemble des pouvoirs publics, avec l'adoption des moyens budgétaires et humains nécessaire à l'accueil et à l'intégration de ces populations. C'est la condition de l'effectivité des engagements pris par la France.

- pesons, en lien avec les sociétés civiles des différents pays de l'Union européenne, sur les gouvernements

européens. L'Europe doit se comporter de façon solidaire et tourner le dos aux égoïsmes nationaux. Il faut obtenir des pays qu'ils mettent en place non pas une politique à retardement mais bien une réponse sur la longue durée, puisque les causes de l'afflux des réfugiés ne disparaîtront pas à bref horizon.

Atteindre ces objectifs nécessite que la société civile – associations, syndicats, organisations de jeunesse, intellectuels, artistes, citoyens mobilisés – inscrive sa démarche dans la durée, par-delà l'émotion ponctuelle.



Organisations signataires : SOS Racisme France Terre d'Asile Ligue des Droits de l'Homme MRAP LICRA EGAM CFTD CGT FSU UNSA UNEF FAGE UEJF FIDL UNL Forum réfugiés – COSI CHERPAA Collectif DOM Collectif Marches 98 Association « La Paix Maintenant » Association « JCall » Hachomer Hatzaïr Saut Jeune GRAD Guinée Collectif VAN CDCA Urgence Darfour France Syrie Démocratie La Fabrique Ibuka AFVT L'Afrique a du Talent FORIM

Projet d'évaluation des élèves De vives réserves !

Le ministère vient de présenter des nouveaux outils d'évaluation des élèves pour la rentrée 2016 en promettant une évaluation simplifiée et plus lisible pour les familles.

Le SNUipp-FSU, en l'état, en doute fortement. Bien que le projet ait connu des évolutions intéressantes, nous émettons les plus vives réserves sur un dispositif que les enseignants n'ont pas vu fonctionner.

A ce stade, nous faisons même l'hypothèse que les enseignants devront y consacrer beaucoup de temps pour une efficacité pédagogique qui n'est pas garantie. Il est surprenant par ailleurs, que le ministère présente d'ores et déjà des outils destinés à évaluer des programmes qui ne sont pas encore définitivement arrêtés. Le document est à ce titre incomplet puisqu'il n'y a aucune visibilité sur la

nature et le nombre des compétences qui devront être évaluées dans le menu de l'application nationale qui sera ensuite à imprimer sous forme de bilans périodiques à remettre aux familles. Par ailleurs, l'école primaire n'est pas un mini collège. Faut-il rappeler à la ministre qu'à ce jour, l'équipement informatique des écoles est loin de permettre aux enseignants d'accéder facilement aux outils d'évaluation que le ministère compte développer. Les enseignants devront donc remplir ces livrets sur leur temps personnel et avec leurs propres outils informatiques. La charge de travail supplémentaire pour l'utilisation de ces nouveaux outils pèsera d'autant plus que, la même année, ils devront s'appropriier les nouveaux programmes et ce, sans aucune formation continue programmée à ce jour. Il est totalement inacceptable que le minis-

tère demande toujours plus aux enseignants des écoles alors que la barque est déjà trop chargée.

De même, nous doutons que ces nouveaux outils d'évaluation soient clairement lisibles pour toutes les familles et notamment celles les plus éloignées des codes de l'école.

Nous regrettons que le ministère n'ait pas accepté notre demande de consultation des enseignants sur des outils qui concernent leur métier au même titre que les programmes. Aujourd'hui, nous réitérons notre demande que ces nouveaux outils d'évaluation soient testés par les enseignants afin qu'ils puissent les faire évoluer dans le bon sens plutôt que d'être imposés. En tout état de cause, pour le SNUipp-FSU, pas d'évaluation usine à gaz dans les écoles.

Actualité

AVS

La loi n'est toujours pas respectée !

Manque d'AVS

L'école accueille les élèves en situation de handicap, c'est l'engagement professionnel des enseignant-es et c'est la loi ! Le SNUipp-FSU a toujours porté la question de la scolarisation des élèves en situation de handicap et s'est toujours opposé à toute forme de discrimination. Dans le même temps, le syndicat a toujours revendiqué les moyens d'assurer les meilleures conditions pour la réussite de tous les élèves et la construction d'une école véritablement inclusive. Force est de constater que le Ministère ne met pas les moyens pour scolariser ces élèves dans de bonnes conditions. Sans même parler de l'insuffisance de la formation initiale et continue des enseignant-es sur la question du handicap, un grand nombre d'élèves est privé de l'accompagnement

humain auquel il a droit. Les AVS manquent encore cruellement en cette rentrée. Le SNUipp-FSU continue donc ses interventions auprès de l'académie pour que chaque élève bénéficie de l'accompagnement auquel il a droit.

Le SNUipp-FSU appelle donc les équipes à lui faire remonter les problèmes et manques d'AVS dans leurs écoles afin que les représentant-es du personnel interviennent auprès de l'administration. Notre syndicat appelle les équipes à rédiger un courrier à leur IEN en expliquant clairement ce que le manque d'AVS a comme conséquences concrètes au sein de chaque école et d'en transmettre une copie au SNUipp-FSU qui les publiera anonymement.

Pour une vraie reconnaissance du métier d'AVS

Par ailleurs, le SNUipp-FSU rappelle ses revendications pour sortir les AVS de la précarité, conséquence des temps partiels imposés et de salaires de misère. Le syndicat revendique un statut de la Fonction publique pour toutes et tous les AVS et ce quelles que soient leurs missions, ce qui permettrait aux agents titularisés de bénéficier d'un salaire décent et plus attractif, d'une formation de qualité et la certitude de retrouver leur emploi à chaque rentrée scolaire. Ce statut permettrait également d'assurer une continuité du service public par la mise en place d'un volant de remplaçants, ainsi que la possibilité pour les personnels en poste de changer de départements tout en étant assurés de retrouver un emploi dans la nouvelle académie.

Remplacements

Face à la pénurie annoncée, exigeons dès maintenant des moyens !

L'académie a rencontré de graves difficultés de remplacement l'an passé. Dès le mois de novembre, les absences de courte durée étaient difficilement remplacées et ne l'étaient quasiment plus dès le mois de janvier. Même les remplacements longs étaient remplacés après une longue période de carence. Des stages de formation continue déjà peu nombreux ont été supprimés. Du jamais vu, depuis des dizaines d'années, quarante contractuels ont été embauchés pour être envoyés dans les classes.

Cette année, les difficultés ne vont pas se résorber, elles vont même empirer puisque un poste de remplaçant a été supprimé à la rentrée. Huit postes de ZIL ont été transformés en postes de brigades, actant en droit ce qui se passe dans les

faits.

Face à la pénurie annoncée, nous prenons acte du recrutement de 70 candidat-es sur liste complémentaire dès le mois juillet, comme le demandait le SNUipp-FSU, mais cela n'est pas suffisant. Dans l'urgence, nous exigeons le recrutement dès maintenant des candidat-es qui restent sur la liste complémentaire au CRPE 2015 afin de leur permettre de suivre la formation dès cette année. A plus long terme, il est indispensable que le Ministère octroie un nombre de postes suffisant pour la rentrée 2016 afin de



recupérer notamment les postes de brigades supprimés les années passées. Depuis 2013, 20 postes ont été créés alors qu'entre 2010 et 2013, l'académie a perdu 61 postes.

Rythmes scolaires

Préparons l'addition ! A nous de faire le bilan !

Trois ans après la mise en place de la réforme des rythmes scolaires au sein des écoles parisiennes, l'heure est au bilan pour la Ville et le ministère. Il n'est pas question de laisser le champ libre aux rouleaux compresseurs médiatiques de la Mairie de Paris et de l'Education Nationale. A nous, enseignants parisiens de présenter notre propre bilan et de le faire entendre !

Le SNUipp-FSU75 reste toujours fermement opposé à cette réforme. Nous avons besoin de connaître votre constat afin d'en alerter les médias, de peser dans les discussions qui auront lieu tout au long de l'année et d'être force de propositions..

Une réforme massivement rejetée

Cette réforme a été mise en place à la rentrée 2013 malgré l'opposition massive des enseignants parisiens. Des grèves et des rassemblements avaient mobilisé une large majorité de la profession durant toute l'année 2013/2014.

Le SNUipp-FSU Paris dénonçait, à l'époque, le bricolage Peillon-Delanoë qui ne pouvait conduire qu'à une dégradation des conditions de travail des enseignants et des conditions d'apprentissage des élèves. Pour des raisons politiques, cette réforme nous avait été imposée.

Le SNUipp-FSU Paris aux côtés des personnels

La consultation que nous vous avons proposée en septembre 2013, quelques semaines après la mise en place effective de la réforme, avait confirmé, malheureusement, nos prévisions :

- Confusion du scolaire et du périscolaire ayant des conséquences directes sur les conditions de travail des enseignants, privés de leur classe et souvent de leur matériel scolaire,

- irrégularité de la semaine provoquant une perte de repères des élèves surtout en maternelle,
- grande fatigue des élèves avec un pic le jeudi et augmentation de la violence dans un grand nombre d'écoles,
- gros problèmes de sécurité et d'hygiène dans la quasi totalité des écoles.



Ces éléments avaient également été relevés par un rapport de l'inspection générale de la ville de février 2014.

La participation massive à l'enquête du syndicat avait permis des interventions fortes auprès de la ville mais aussi de faire entendre la voix des enseignants dans les médias.

Durant les deux années d'application de cette réforme, nous n'avons cessé d'intervenir auprès de l'académie comme de la ville pour ne pas laisser les collègues seuls face aux grosses difficultés liées à cette réforme mal pensée. L'essentiel de nos exigences était et est toujours d'affirmer la primauté du scolaire. L'école doit rester l'école !

Aujourd'hui, comme leur impose la loi, le Ministère, l'Académie et la Mairie sont en train de préparer un bilan de cette réforme. Le SNUipp-FSU-Paris a rencontré Mme Cordebard (chargée des affaires scolaires à la mairie de Paris) fin septembre. Elle a indiqué que la Ville prévoit une consultation dans laquelle ne seront abordés ni les horaires décidés sous la mandature Delanoë, ni l'utilisation des locaux et du matériel scolaire par les ARE. Au vu du contenu annoncé, nous connaissons déjà le résultat futur... En avant première, le voici : tout va très bien Madame la Marquise !

Pour le SNUipp-FSU Paris, pas question de laisser le champ libre à cette future campagne de publicité mensongère.

Si vous aussi ne voulez plus entendre ces mensonges...

« Cette réforme permettra de mieux lutter contre les inégalités sociales que le système (scolaire) non seulement reproduit mais accroît ».

V. Peillon août 2013

"Les enseignants parisiens admettent que les enfants ont 3 semaines d'avance dans l'apprentissage de la lecture »
FCPE avril 2015

« Cette réforme sera un progrès pour tous dès septembre prochain »

B.Delanoë mars 2013

« Une réforme des rythmes scolaires pour mieux apprendre et favoriser la réussite de tous les élèves »

Lu sur le site educ.gouv.

« Je réaffirme le bien-fondé de cette réforme entièrement dédiée à la réussite des enfants et à leur bien-être ».

F. Hollande octobre 2013

...exprimez-vous en participant à la grande consultation du SNUipp-FSU-Paris sur les rythmes scolaire.

Nous avons besoin de vous ! Répondez massivement. Nous porterons votre voix et vos revendications dans les instances. Par ailleurs, nous nous engageons à mener une grande campagne de presse sur la base des remontées de cette consultation qui sera lancée prochainement.

Rythmes scolaires

Du côté des agents de la ville, le point de vue du SUPAP-FSU

Le SUPAP-FSU est un syndicat représentatif des personnels de la ville de Paris. Depuis le début de la mobilisation, il s'est opposé à la réformes des rythmes scolaires à Paris en organisant notamment pas moins de huit journées de grèves chez les agents de la ville. Nous publions l'interview d'un de ses représentants, Nicolas Léger.

Nous entrons dans la troisième année d'application de la réforme des rythmes scolaires. Quel bilan en tirez-vous ?

Le bilan est mitigé. Nous constatons une fatigue accrue des enfants due à l'allongement du temps passé à l'école et de grandes disparités quant à la qualité des ateliers ARE. Il convient de distinguer la maternelle où les professionnels s'accordent à dire que ce nouveau rythme n'est pas adapté, et l'élémentaire où l'on observe localement de belles réussites.

Du côté des personnels, la fatigue est généralisée et la lassitude plus ou moins marquée selon les corps de métier. Si les ASEM sont pour la plupart satisfaites de prendre en charge des ateliers, les REV, DPA (directeur de point d'accueil), personnels administratifs de CASPE et de nombreux adjoints d'animation souffrent d'une surcharge de travail permanente et doutent pour la plupart du bien-fondé de la réforme.

Notre syndicat s'interroge sur le coût colossal de cette réforme alors que les budgets du périscolaire sont dérisoires depuis des années. D'autres aménagements de la journée pourraient être plus profitables aux enfants pour un moindre coût.

La Dasco crée une nouvelle cartographie des écoles servant de base à la gestion du périscolaire. Pouvez-vous nous en dire plus ? Quelle est la position du Supap-FSU sur celle-ci ?

La cartographie proposée par la DASCO vise à classer les écoles parisiennes en fonction de la difficulté à les encadrer et indirectement à justifier du maintien de certains encadrant en catégorie C (les DPA). Lors des deux prochaines rentrées, plusieurs dizaines de REV, DPA et RPA (responsable de point d'accueil) devront changer d'école voire de Circonscription contre leur gré. C'est un coup dur pour les personnels concernés et pour la qualité du service public dans ces écoles où une relation de confiance s'installait et où des projets communs commençaient à voir le jour entre l'E.N et les agents de la Ville. Tout sera alors à reconstruire ! Le SUPAP luttera contre l'application de cette cartographie, à la fois injuste pour les agents et nuisible au service public. Nous estimons qu'il faut un

dispositif simple et efficace : 1 REV catégorie B par école et maintien des personnels sur leurs lieux d'affectation actuels.

Quel est actuellement le statut des animateurs, leur salaire et sa progression ? Où en est la formation promise ? Quels sont les projets de la mairie sur ce sujet ?

Sur le statut des animateurs, il y a eu lors de ces deux dernières années des évolutions très contrastées.

Nous avons obtenu un millier de titularisation et recrutement de titulaires dans l'animation. En revanche, la DASCO a procédé dans le même temps au recrutement de 1600 CDD dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Ces contrats précaires (25%, 37%, 50%) sont dénoncés par l'ensemble des organisations syndicales. Avec des rémunérations en dessous du seuil de pauvreté (762 euros max/mois), ces agents ne peuvent vivre décemment et envisager sereinement un travail pédagogique constructif. Enfin nous dénonçons depuis des années l'emploi de plus de 7000 vacataires sur les 18000 agents que compte la DASCO, et ce majoritairement sur des emplois permanents.

Sur la formation, les discussions avaient



Nicolas Léger

Représentant du SUPAP-FSU

Quel regard portez-vous sur les conditions de travail des Asem qui ont vu leurs missions transformées avec l'animation des temps d'ARE ?

Après une 1ère année difficile (peu d'accompagnement, manque de formation), la majorité des ASEM est aujourd'hui satisfaite de l'évolution du métier. Néanmoins, pour le SUPAP-FSU, la formule est trop rigide. Les ASEM doivent avoir la possibilité de ne pas faire l'ARE (petite minorité d'agents en souffrance) et parallèlement pouvoir intégrer le corps des Adjoints d'Animation pour celles qui souhaitent basculer définitivement dans l'animation.

« Nous constatons une fatigue accrue des enfants due à l'allongement du temps passé à l'école et de grandes disparités quant à la qualité des ateliers ARE. »



Deux ombres majeures subsistent.

La mairie s'était engagée à créer à terme 400 postes supplémentaires d'ASEM. Les concours ont bien lieu, mais la DASCO procède en même temps au non renouvellement de nombreux CDD ! Il s'agirait alors en partie d'évolutions statutaires mais pas de postes supplémentaires.

Le problème du temps de réunion et de préparation des ateliers n'a toujours pas été résolu. Cela nuit à la qualité du service et ne permet pas une réelle intégration des ASEM aux équipes d'animations.

Budget municipal

Rencontre entre le SNUipp-FSU et Mme Cordebard

L'année dernière le SNUipp-FSU Paris avait dénoncé le report de financement alloué aux écoles vers les activités péri-scolaires acté dans le budget voté en décembre. Cela concernait notamment la suppression des cars pour les sorties scolaires et le retrait de 300 000 euros du budget des classes de découverte. En outre, il dénonce aujourd'hui les dérives du budget participatif : financement de matériel scolaire, entretien des écoles... Nous avons rencontré Mme Cordebard, adjointe aux affaires scolaires, mercredi 23 septembre.

Budget participatif

la Mairie, a priori, à l'écoute des arguments portés par le syndicat

Chaque mairie d'arrondissement peut maintenant réserver 5 à 30% de son budget d'investissement au budget participatif. Pour le SNUipp-FSU, cette décision ne doit pas avoir pour conséquence une baisse du budget consacré aux écoles. En outre, les textes réglementaires imposent un certain nombre d'obligations de financement aux municipalités. Ce dernier ne peut donc dépendre du vote « pour ou contre » des citoyens. Or, tel est le cas dans un certain nombre de projets proposés :

- entretien des écoles : rénovation des toilettes, insonorisation et agrandissement de réfectoire, réfection du sol des cours, installation de visiophone à l'entrée des écoles d'un arrondissement...
- financement du matériel scolaire : équipement numérique de 1500 classes, création de murs d'escalade, achat d'instruments de musique en vue d'une création de CHAM au sein d'un collège, création de jardins pédagogiques...

Il n'est pas acceptable que les travaux à effectuer en urgence dans les écoles dépendent du bon vouloir des participants à un vote électronique. Ces derniers pouvant choisir de financer les travaux dans telle école et pas dans une autre... La mise en concurrence entre les écoles deviendrait ainsi la règle pour le financement des obligations municipales. Il n'est pas non plus admissible que l'équipement des écoles en matériel informatique par exemple dépende lui aussi du nombre de clics sur un site internet.

Mme Cordebard a indiqué que le financement des projets soumis au vote n'avait pas été pris sur le budget municipal accordé aux écoles. Ces projets constituaient donc un « plus » pour les écoles et ne changeaient pas les priorités arrêtées par la Ville notamment concernant l'entretien des écoles. Cela dit, Mme



Cordebard a, semble-t-il, entendu les arguments portés par le SNUipp-FSU et indiqué qu'une réflexion est à l'œuvre sur l'évolution du budget participatif pour l'an prochain. A suivre donc...

Budget de la ville : trop de baisses pour l'école

- Utilisation des cars pour les sorties scolaires : la Mairie avait déclaré réserver les cars aux seules maternelles Rep en mettant en avant l'argument écologique de la diminution de la pollution urbaine. Le SNUipp-FSU avait alors rappelé que cet argument ne pouvait masquer l'objectif premier de la Ville : faire des économies. En outre, quand les écoles utilisaient les cars c'est que les transports en commun ne pouvaient pas assurer les sorties concernées. Il n'était donc pas acceptable que sous couvert d'économies budgétaires, la Ville prive les élèves de sorties intéressantes d'un point de vue pédagogique.

Mme Cordebard a indiqué que selon un premier arbitrage, l'octroi des cars ne serait pas limité aux écoles maternelles en REP mais serait possible pour l'ensemble des écoles maternelles. En revanche, les écoles élémentaires resteraient privées de ce mode de transport.

- Classes de découverte : pour mémoire, les écoles parisiennes ont perdu 67% des journées de classe de découverte de 2000

à 2014. Le budget alloué cette année est bien en diminution et la Mairie voulait supprimer le transport anticipé des bagages. Nouvelle complication pour des séjours qui demandent déjà un fort investissement de nos collègues. La Dasco serait à l'heure actuelle en négociation avec la Sernam, filiale de la SNCF pour trouver une solution.

Mme Cordebard a expliqué que le problème du transport des bagages trouvait sa source dans l'augmentation des tarifs de la Sernam.

Sur la base des courriers reçus l'an passé en provenance de la Ville, le SNUipp-FSU a contredit cette explication ; ce sont bien les coupes budgétaires passées qui expliquent la situation. Plus largement, le syndicat a rappelé qu'il revendique toujours le retour à l'offre de classes de découverte connue par le passé.

Pétition unitaire et motion en conseil d'école en préparation

Malgré l'infléchissement de la position de la ville sur les cars, le SNUipp-FSU ne se satisfait pas des réponses apportées par la ville. Le syndicat a donc proposé aux autres organisations syndicales une pétition à destination des parents et des enseignants et une motion de conseil d'école. Pour obtenir gain de cause, il est indispensable que celle-ci soit signée massivement.



Stop à la baisse des moyens municipaux pour les élèves parisiens ! Pour le rétablissement des budgets !

Entre 2000 et 2014 le nombre de classes découvertes proposées a baissé de 50% et les écoles parisiennes ont perdu 70% de journées de classe de découverte.

Les classes de CE1 ne peuvent plus partir depuis de nombreuses années et celles de CE2, qui ont été pendant un temps privées elles aussi de classes découvertes, ne peuvent plus partir au deuxième trimestre depuis plusieurs années. En outre, depuis 1998, la durée des classes découvertes est passée de 15 jours à 12 jours, puis à 10 jours. Certaines ne sont même maintenant que de 8 jours.

Ces classes découvertes variées, de grande qualité et à des tarifs abordables pour toutes les familles sont une richesse exceptionnelle, en particulier pour les enfants issus de milieux populaires. C'est la possibilité pour tous les élèves de donner du sens à leurs apprentissages, de s'ouvrir sur le monde et d'apprendre à vivre ensemble.

Depuis l'année dernière, impossible d'obtenir des cars pour les sorties scolaires sauf pour les maternelles en REP, soit seulement 15% des écoles parisiennes.

Les cars permettaient d'organiser des sorties scolaires qui n'étaient pas réalisables ou très difficilement en transport en commun. Cela prive donc les élèves d'expériences riches et diverses servant de base aux apprentissages.

Ces choix alarmants sur le plan éducatif résultent de la volonté municipale d'effectuer des économies sur le budget de la DASCO dévolu aux activités scolaires. Les écoles n'ont pas à payer le choix de la Ville de transférer une partie du financement des activités scolaires vers les activités péri et extra scolaires. Ces budgets alloués par la Ville ne sont pas une dépense mais un investissement pour l'avenir.

Nous, parents d'élèves et enseignants, demandons donc à la Maire de Paris le rétablissement des budgets municipaux alloués aux écoles parisiennes concernant les classes de découverte et l'utilisation des cars.

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE

**A renvoyer au SNUipp-FSU Paris par courrier au 11 rue de Tourtille 75020 Paris
ou fax : 01 44 62 70 02**

Stage du 10 décembre

La maternelle en débat !

Trop souvent délaissée par notre hiérarchie voire malmenée comme avec l'application de la réforme des rythmes scolaires, l'école maternelle est placée sur le devant de la scène en cette rentrée avec la mise en place des nouveaux programmes. C'est l'occasion pour le SNUipp-FSU Paris de réaffirmer sa vision ambitieuse pour l'école maternelle et porter aux côtés des enseignant-es ses revendications tant vis-à-vis de l'académie que de la ville. Effectifs, formation, nombre et présence des ASEM dans les classes, matériel pédagogique au sein des écoles... Sur l'ensemble de ces sujets, afin que l'application des nouveaux programmes ait du sens et soit concrètement utile, nous devons être entendus.

Pour en débattre et plus largement afin de se questionner sur les apprentissages en cycle 1, le SNUipp-FSU Paris organise un stage le 10 décembre en présence de Christine Passerieux et de Bernard Devanne. Nous vous y attendons nombreuses et nombreux.

La réussite de tous les élèves passe aussi par l'école maternelle

Lutter contre les inégalités dès la maternelle

L'école maternelle a une place fondamentale dans la réussite des élèves : c'est le cadre dans lequel l'enfant apprend à devenir élève et où se construisent les premiers apprentissages. C'est dès l'admission à l'école maternelle que doit commencer la lutte contre les inégalités scolaires, facteur essentiel de la réussite de tous les élèves.

Pour des moyens à la hauteur

L'entrée à l'école maternelle doit se faire dans de bonnes conditions avec des locaux et du matériel adaptés, mais aussi un encadrement en nombre suffisant pour des effectifs limités. Le SNUipp-FSU exige une baisse des effectifs dans toutes les classes de maternelle : en REP, 15 élèves en TPS et 20 en PS/MS/GS ; 25 élèves maximum hors éducation prioritaire. Il faut également donner les moyens à l'école maternelle en terme de prévention des difficultés scolaires

dès la PS. Or, par manque d'enseignants en RASED, les interventions se limitent souvent à la remédiation en GS.



Pour le SNUipp FSU, la mairie doit également améliorer l'accueil des élèves en affectant une ASEM par classe partout et

remplacer immédiatement les personnels absents (RTT, congés formations).

Besoin de formation

Le SNUipp-FSU revendiquait une rupture avec les programmes de 2008 et une réorientation des directives ministérielles que l'institution imposait à l'école maternelle. Si les nouveaux programmes offrent globalement une vision positive de l'école maternelle et de ses enseignant-es et sont de qualité, les enseignant-es doivent bénéficier de temps et de formation pour se les approprier.

Le professionnalisme des enseignant-es de maternelle doit davantage être reconnu, y compris dans le programme de formation initiale et dans l'offre de formation continue.

L'école maternelle percutée par la réforme des rythmes

L'application de la réforme des rythmes scolaires a destabilisé les écoles parisiennes à tous les niveaux, c'est pour cette raison que le SNUipp-FSU continue de la contester. L'école maternelle n'a pas été épargnée et certaines difficultés ont été particulièrement aiguës : confusion scolaire/periscolaire, confusion des rôles des différents adultes, difficultés quant au partage des locaux et du matériel, fatigue accrue des élèves...

Avancées et manques des nouveaux programmes

Quelles priorités pour réduire les écarts entre enfants ?

en présence de Christine Passerieux

Après un processus d'élaboration dans lequel le SNUipp-FSU a porté de nombreuses propositions et revendications, les nouveaux programmes entrent en application à cette rentrée. Si ces derniers vont dans le bon sens, le Ministère manque d'ambition quant à leur mise en oeuvre : aucune formation prévue, publication tardive et sur internet de documents d'accompagnement...

La matinée du stage sera donc consacrée à l'analyse des grandes orientations de ces nouveaux programmes, mais aussi à

leurs conditions de mise en oeuvre. Un temps de la matinée sera donc réservé aux échanges sur la réalité des conditions d'enseignement dans les écoles maternelles parisiennes. Cela sera donc aussi l'occasion de réaffirmer ensemble les revendications que le SNUipp-FSU Paris portera tant auprès de l'académie qu'auprès de la ville.

Christine Passerieux est membre du Gfen et a participé à ce titre au groupe de rédaction des nouveaux programmes. Elle a publié de nombreux ouvrages sur les apprentissages à l'école maternelle.

Sous sa direction, a été publié l'an passé «Construire le goût d'apprendre à l'école maternelle». Les auteurs de cet ouvrage, chercheurs, enseignants, formateurs affirment, à travers leurs analyses et leurs propositions, que l'urgence est à l'ambition, à la promotion d'une école maternelle qui fait le pari de la capacité de tous à réussir si les conditions en sont créées dans les pratiques. La professionnalité des enseignants est convoquée, car ils sont les premiers artisans de la nécessaire démocratisation de l'école maternelle.

Enjeux de l'approche de l'écrit

et de la production d'écrit à l'école maternelle

en présence de Bernard Devanne

Bernard Devanne, ancien professeur d'IUFM travaille depuis des années sur la langue écrite. La réussite scolaire des enfants est, on le sait, largement tributaire de la maîtrise de la langue écrite, c'est-à-dire d'un savoir-lire

et d'un savoir-écrire. Bernard Devanne a beaucoup travaillé sur la construction de la culture de l'écrit et de la pratique de la production d'écrit dès l'école maternelle. Il formule de nombreuses propositions notamment pour l'école maternelle sur

les orientations et sur les pratiques susceptibles d'aider chaque élève à s'approprier, selon ses propres cheminements, les savoirs et savoir-faire complexes que supposent l'acte de lire et l'acte d'écrire.

Modalités pratiques

Il suffit d'envoyer le courrier ci-dessous à l'inspecteur/trice de circonscription un mois avant la date du stage, soit avant le 10 novembre. Une attestation de présence sera fournie le jour du stage.

Paris, le ...

Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale chargé du premier degré
94 avenue Gambetta, 75020 Paris
sous-couvert de M l'I.E.N. de la circonscription ...

Objet : DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR UN STAGE SYNDICAL

Monsieur le Directeur académique,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé lede 8h30 à 16h30 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au 12 rue Cabanis, 75014 Paris. Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp de Paris, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale (JO du 10 février 1995 et arrêté du 13/01/2009).

Veuillez croire, Monsieur le Directeur académique, en mon profond attachement au service public d'éducation.

signature



Retour sur l'Université de Printemps 2015

Plus d'une centaine de collègues ont participé à l'Université de Printemps 2015 du SNUipp-FSU Paris. Ils ont apprécié les interventions de qualité, les débats et réflexions ont été riches. Le SNUipp-FSU ne cesse de dire que les enseignants ont autant besoin de formation que de temps pour échanger et réfléchir, ce que n'offre plus le cadre institutionnel. Cette forte participation en est bien la démonstration ! Rendez-vous est donc pris pour l'année prochaine. Le SNUipp-FSU poursuivra son ambition de participer à la transformation de l'Ecole, en quête de la réussite de tous les élèves, en réunissant chercheurs et enseignants pour des conférences et débats. Nous revenons aujourd'hui sur les interventions de Paul Devin à propos des rapports hiérarchiques entre enseignants et inspecteur, de Valérie Barry sur les approches pédagogiques des troubles du comportement et de Danielle Czalczynski sur l'évaluation des élèves.

Troubles du comportement : comment faire ?

Les enseignant-es sont confronté-es dans les écoles à des élèves en grande souffrance qui mettent à mal le bon fonctionnement des classes et des écoles. Ces derniers sont souvent qualifiés d'élèves présentant des « troubles du comportement ». Pourriez-vous nous indiquer ce que vous entendez par ce terme ?

Les troubles du comportement d'un élève (ne souffrant pas d'une pathologie qui puisse expliquer son attitude) sont des manifestations externes qui altèrent durablement sa relation à autrui, que ce soit dans son environnement familial, scolaire ou autre. Ces troubles s'expriment par une expression inhabituelle de son agressivité. Celle-ci n'est plus un comportement occasionnel parfois nécessaire, mais un mode réactionnel systématique face aux frustrations que l'enfant ou l'adolescent n'arrive pas à gérer. Cette agressivité s'exprime sous la forme de violences verbales et physiques (contre soi, autrui, des objets...), de comportements systématiques d'opposition, de colères « ingérables ». Dès qu'une situation est susceptible de générer une frustration, elle s'associe à une réponse socialement inadaptée, qui passe par des réactions excessives, des insultes, des provocations, des tentatives de fuite...

Selon la Classification Française des Troubles Mentaux de l'Enfant et de l'Adolescent (CFTMEA), les personnes qui manifestent des troubles du comportement ont en commun une histoire personnelle imprégnée de problèmes affectifs précoces, ainsi qu'une défaillance du langage intérieur (capacité introspective), une grande vulnérabilité au sentiment de

perte, d'importantes failles narcissiques qui altèrent leur confiance en autrui et en leurs capacités personnelles. Chaque frustration ressentie par ces personnes provoque un effondrement narcissique contre lequel elles tentent de lutter par des modalités défensives extrêmes. Sachant cela, au plan scolaire, des enfants dont la relation à autrui est perturbée ont notamment besoin :

- de se sentir en sécurité physique et psychique dans l'espace d'apprentissage, de se sentir accueilli et apprécié malgré les comportements manifestés ;
- d'avoir conscience des compétences construites à l'école, d'être accompagné en ce sens au quotidien afin de développer un sentiment de compétence pendant les tâches scolaires. L'erreur d'apprentissage pouvant provoquer l'effondrement évoqué ci-dessus (et la réaction qui va avec...), il est important que l'élève soit en mesure de différencier le fait d'avoir des difficultés et le fait de rencontrer des difficultés ;
- de pouvoir se mettre en projet et de mentaliser une réussite différée au plan scolaire, et plus généralement de développer sa capacité introspective pendant l'action (« je dois bien observer le support, chercher des idées,... »).



Valérie Barry

Maitre de conférences en Sciences de l'Education et agrégée de Mathématiques.

Quelle attitude peut adopter un enseignant face à ces enfants ?

De mon point de vue, ce qui est avant tout fondamental, c'est de leur signifier, explicitement et régulièrement, qu'ils sont aussi importants pour nous que les autres élèves, qu'on les apprécie et qu'on veut qu'ils soient là. En effet, ce type d'enfant sait pertinemment qu'au quotidien, quel que soit le lien qu'il arrive à construire avec autrui, il est capable de détruire ce lien sur un coup de colère. L'instabilité émotionnelle d'un élève qui manifeste des troubles du comportement fait que sa relation sociale est précaire. Comment investir une relation avec autrui... quand on sait que celle-ci peut basculer à tout moment dans le néant, via une opposition féroce ? Il y a un grand risque que l'enfant n'ait plus du tout envie de se projeter dans une relation (avec ses pairs, avec des adultes, avec l'apprentissage), car il sait que celle-ci



« Ce qui est avant tout fondamental, c'est de leur signifier, explicitement et régulièrement, qu'ils sont aussi importants pour nous que les autres élèves... »

peut être altérée à tout moment. Assistanat, renoncement, souffrance, marginalité... Ce sont les risques de la précarité émotionnelle qui, de mon point de vue, caractérisent aussi ces enfants (quelque part, ce sont les mêmes risques que ceux de la précarité sociale). Si l'on ne soutient pas ces enfants d'une façon qui les amène à se sentir acceptés et légitimes en milieu scolaire, le risque est qu'ils ne supportent plus ce type d'environnement et que leurs manifestations agressives s'en trouvent décuplées. Il ne s'agit pas de ne pas sanctionner quand il est nécessaire de le faire, mais d'accueillir inconditionnellement l'élève et de lui signifier un intérêt personnel et affectif, quelles que soient la sanction qui a pu avoir lieu le jour précédent. Il n'est pas simple pour un enseignant d'adopter ce type de posture inconditionnellement accueillante face à un enfant qui maltraite au quotidien ses repères professionnels, mais cela me semble nécessaire.

Comment gérer ces élèves par rapport aux autres élèves de la classe ?

Un enseignant qui a la responsabilité d'une classe d'une trentaine d'élèves et dont le travail est grandement perturbé par (au moins) l'un d'eux peut

tomber dans une forme de culpabilisation (de l'élève, des parents de l'élève, etc.). Ce sentiment est tout à fait légitime, initialement, mais il est essentiel de pouvoir aller au-delà de ce qui fait obstacle pour élaborer une pensée qui s'intéresse aux besoins relationnels, cognitifs, culturels, instrumentaux de l'enfant.

Il existe un risque de considérer que les troubles lui appartiennent intrinsèquement, qu'ils sont uniquement liés à son milieu familial, à son passé, à sa vie actuelle, et de s'en tenir à ça, ce qui entraîne un sentiment d'impuissance. Il existe également un risque de dévalorisation de soi, du type : « Je n'y arrive pas, alors que je pensais construire un lien privilégié avec mes élèves... ».

Pour éviter ou dépasser ces risques, on peut envisager toute forme de crise, toute manifestation qui relèverait du domaine de la violence comme le produit d'une situation d'interaction. Il s'agit d'interroger ce qu'il s'est passé avant ou au moment de la crise, non pas au niveau de ce qu'on a pu observer, mais en cherchant à interpréter ce qui est inobservable. On peut par exemple questionner le sentiment de sécurité de l'enfant au moment de « l'explosion », son sentiment de com-

pétence pendant l'activité.

L'enjeu n'est pas tant d'excuser que d'élucider. Autrement dit, l'objectif premier peut être de comprendre ce qui a pu être symboliquement violent pour cet élève, ce qui a pu provoquer un passage à l'acte, et de rechercher avec lui - de lui faire prendre conscience - de ce qui le fait « monter en pression » et de ce qui peut le calmer, à ce moment-là et par la suite.

Références

2015

« Conditions d'élaboration d'une expérience d'enseignement constructive auprès d'élèves présentant des troubles du comportement », Université de Printemps du Snuipp, juin 2015.

[Conférence écoutable en ligne]

<http://pedagost.over-blog.com/2015/07/les-troubles-du-comportement.html>

2011. Identifier des besoins d'apprentissage. Concepts, méthodologie, études de situations, Paris, L'Harmattan.



Retour sur l'Université de Printemps 2015

L'inspection en question

Comment expliquez-vous la dégradation des rapports hiérarchiques depuis ces dernières années ?

Le ministère nous affirme que la refondation a engagé beaucoup de réformes dont une des conséquences peut être cette dégradation. Ce facteur existe probablement mais nous considérons que la dégradation n'est pas que conjoncturelle mais obéit à des évolutions structurelles.

Nous assistons depuis plusieurs années à une transformation des modes de gouvernance avec des recteurs, qui depuis 2012, sont responsables des budgets opérationnels de programme. Ils sont donc devenus les décisionnaires essentiels d'une politique guidée par la seule volonté de rationalisation budgétaire ce qui produit des situations de dégradation qualitative. Les initiatives sont multiples, parfois mal coordonnées, voire même contradictoires. Soumis à cette pression, certains inspecteurs sont conduits à la répercuter sur les directeurs et les enseignants.

Je voudrais également évoquer l'intérêt récent que l'institution porte à son image. Cette volonté de communication a une incidence forte sur nos exercices professionnels quotidiens. Combien de fois sommes-nous sommés d'agir pour mettre en œuvre une action dont nous sommes loin d'être convaincus de son effet sur la démocratisation de la réussite scolaire mais qui correspond à la seule volonté de promotion d'une opération académique ? Autre élément qui contribue à la dégradation de la situation, la question de l'évaluation de l'action basée sur des indicateurs. Or les résultats d'une action publique d'éducation sont tellement complexes à mesurer que nous sommes donc obligés de nous limiter à quelques éléments quantifiables qui sont loin de prendre en compte la réalité complexe de l'action éducative.

Par exemple, nous savons que l'indicateur basé sur la mesure du taux de redoublement est totalement superficiel et conduit à se satisfaire d'actions de surface. Autre exemple : le nombre de

PPRE. Il ne renseigne en rien sur la réalité de la prise en compte des difficultés scolaires par une équipe. On pourrait ainsi multiplier les exemples.

C'est pourquoi, il est légitime de douter aujourd'hui de la finalité réelle de ces indicateurs tant il est perceptible que leurs effets ont avant tout des effets de maîtrise budgétaire. Et force est de constater qu'une des conséquences de cette culture managériale est la perte de sens de l'action professionnelle.

Faut-il s'orienter vers la suppression pure et simple des inspecteurs et de l'inspection ?

Je sais que pour certains l'inspection a été source de souffrance. Les conflits qui caractérisent parfois les relations entre inspecteurs et enseignants ont sans doute amené certains d'entre vous à se questionner sur la pertinence même de la fonction d'inspection.

Si les inspecteurs de circonscription venaient à disparaître, qui les remplacerait ? Le système a horreur du vide. Le transfert de leurs fonctions de contrôle vers des chefs d'établissement de premier degré a plusieurs fois été envisagé et ceci va de pair avec l'idée de l'autonomie locale de l'établissement.

La question de la hiérarchie intermédiaire se pose tout particulièrement dans le premier degré avec celle du statut des directeurs. On peut s'interroger sur les conséquences réelles d'une telle mesure. La première sera l'augmentation du pouvoir des collectivités locales sur l'école publique. Les PEDT et la réforme des rythmes témoignent du fait que les choix imposés par les volontés politiques locales sont loin d'être garantis par la seule prise en compte de l'intérêt des élèves. Or quelle sera la possibilité pour un directeur, chef d'établissement, de résister à l'ingérence municipale ?

La vertu de la fonction publique d'État est d'être moins sensible au local, aux pressions électorales. Un tel transfert conduirait à mettre l'école sous un double



Paul Devin

LEN, Secrétaire Général du Syndicat National des Personnels d'Inspection de la FSU.

contrôle : celui des élus locaux et celui des usagers, c'est-à-dire les parents d'élève.

La Suède qui a choisi ce modèle, il y a vingt ans, lors de la décentralisation totale de son système éducatif, en fait aujourd'hui un bilan très critique. Elle en mesure suffisamment les conséquences pour envisager un retour en arrière.

Cependant, affirmer la légitimité de la fonction d'inspection ne peut suffire à légitimer tout acte professionnel de l'inspecteur. C'est pourquoi, le SNPI affirme la nécessité de poser des principes déontologiques à leur action. Notre organisation syndicale l'a fait par une charte de l'inspection qui insiste sur la nécessité pour l'inspecteur de relativiser ses analyses et ses observations en se méfiant des certitudes en raison de la complexité des situations. L'inspection doit être la confrontation de deux expertises respectives, car il ne peut évidemment être oublié que celui qui connaît le mieux votre classe, vos élèves, l'organisation de vos enseignements ou les motivations des choix méthodologiques engagés, c'est vous.

La finalité d'une inspection doit viser une amélioration des exercices professionnels et l'obligation de protéger le professeur.

Il n'est pas acceptable que l'inspecteur puisse provoquer une situation nuisant à la santé mentale de l'enseignant.

Mais le métier est difficile. Ce que je défends là est compliqué à tenir au quoti-

dien. La formation des inspecteurs devrait nourrir cette réflexion mais comment faire cela en cinq semaines de formation et une mise en responsabilité immédiate ?

Comment faire évoluer l'inspection ?

Je vous le dis sans détour, les organisations syndicales enseignantes devraient bien davantage contribuer à l'amélioration de l'inspection par l'action collective. Leur action est aujourd'hui trop exclusivement centrée sur le traitement des situations conflictuelles.

Prenez les devant, demandez en début d'année scolaire un rendez-vous pour parler, non pas d'une situation qui pose problème, mais des principes et des modalités de l'inspection. Dites ce que vous en attendez, dites ce qui vous pose problème. Mettez-vous dans une attitude qui n'est pas celle de la victimisation ou du règlement de conflits mais celle d'une revendication légitime à vouloir participer à l'élaboration de votre propre évaluation. Proposez un groupe de travail qui va réfléchir collectivement aux améliorations souhaitées. Peut-être vous opposera-t-on un refus, ne renoncez pas. Agissez collectivement pour revendiquer votre droit à être les acteurs de l'évaluation et de l'amélioration de vos pratiques professionnelles. On vous opposera des

résistances mais les changements demandent patience et détermination.

Enfin, puisque vous voulez que l'inspection change, contribuez à le faire de l'intérieur... devenez inspecteurs. Venez dans cette profession avec vos convictions fondamentales, y compris syndicales. Je sais qu'il y a encore du chemin à faire.

Tous les inspecteurs ne tiennent pas les propos que je tiens maintenant mais je

connaissances et les compétences

qui sont nécessaires à tous les citoyens d'une société libre, égalitaire et fraternelle.

Nous devons donc continuer à réfléchir comment nous pouvons contribuer à faire cesser la dégradation des conditions de travail produite par des relations hiérarchiques abusives et insuffisamment respectueuses. C'est pourquoi, nous devons



« Faire cesser la dégradation des conditions de travail produite par des relations hiérarchiques abusives et insuffisamment respectueuses. »

sais aussi, qu'au sein du SNPI-FSU, les volontés sont fortes de transformer l'inspection. C'est pourquoi je pense que nos organisations syndicales respectives, le SNUIPP et le SNPI doivent travailler ensemble, au sein de la FSU, à cette transformation de l'inspection. Ensemble, nous voulons contribuer, par la transmission d'une culture commune, à une société solidaire. Ensemble, nous voulons que les enfants des classes populaires, dont nous savons qu'aucune prédisposition intellectuelle ne les confine à une réussite moindre, puissent développer les

continuer à réfléchir comment construire les finalités et les modalités d'une évaluation des actions professionnelles qui ne soit guidée que par un seul but : celui de l'amélioration du service public d'éducation parce que nous défendons ses vertus émancipatrices et égalitaires.

Les revendications du SNUipp-FSU

L'évaluation, sous la forme d'une inspection individuelle sanctionnée par une note, est un dispositif inefficace et infantilisant. Cette évaluation, insuffisamment respectueuse des personnels, génère des inégalités, peut conduire à démobiliser les enseignants, voire à créer de la souffrance. Ce dispositif doit être abandonné.

Les procédures de contestation du rapport d'inspection doivent être reconnues et améliorées.

Pour le SNUIPP-FSU, l'évaluation doit :

- être dissociée de l'avancement et de toute forme de rémunération au mérite ;
- porter sur les actions mises en œuvre par les personnels et les équipes ;
- s'appuyer sur l'observation et se baser sur une analyse objective des pratiques professionnelles
- s'articuler et déboucher sur des actions de formation continue, d'appui des CPC, pour permettre une analyse et une meilleure maîtrise des pratiques ;
- obéir à des principes déontologiques respectueux des personnes et de leurs droits ;
- participer à une valorisation du travail et conduire à une meilleure réussite des élèves.

Elle ne doit pas :

- être basée sur la performance des élèves
- conduire à des préparations chronophages.

Les évaluations d'école doivent se faire à l'instigation des équipes pédagogiques.

Il est nécessaire d'engager avec la profession une réflexion sur de nouvelles modalités d'évaluation, déconnectées de l'évolution de carrière et répondant aux exigences d'une école démocratisée dans laquelle les enseignants travaillent en équipe.



Retour sur l'Université de Printemps 2015

Evaluations : de quoi parle-t-on ?

Les questions d'évaluation touchent à plusieurs dimensions, celles qui nous intéressent, ici, guident notre travail pédagogique. On a l'habitude de dire qu'elle est de 3 ordres :

- diagnostique, qui permet de saisir les représentations de nos élèves et leurs savoirs initiaux.
- formative, qui accompagne les démarches pédagogiques mises en œuvre et donne un statut particulier à l'erreur, partie intégrante de l'apprentissage.
- sommative, en fin de séquence, trimestre, année qui permet de saisir les connaissances acquises.

Le ministère a tenu son engagement d'ouvrir la discussion dans l'Éducation par une conférence sur les questions de l'évaluation.

Elle s'est tenue en décembre 2014 et avait « pour mission d'élaborer des recommandations sur l'évolution du système d'évaluation des élèves ».

La tonalité dominante fut d'essayer d'éta-

blir les liens entre :

- la nécessité d'une évaluation, indicateur de l'efficacité des actions pédagogiques pour les élèves.
- les effets de l'évaluation sanction pour les élèves, qui renforce la mésestime de soi, voire est un des révélateurs du décrochage scolaire (120 000 élèves chaque année).

Ce fut plutôt un discours critique au bon sens du terme, à la recherche d'une « école juste ».

Mais comment éviter la notation sanction ? Quelles évaluations simples et positives marquant les progrès des élèves peuvent se construire ?

Ce qui se passe sur le terrain est plutôt favorable selon le ministère :

- 87% des enseignants mettent les élèves en confiance
- pour 92% d'entre eux, l'erreur n'est pas une faute, mais est partie intégrante du processus d'apprentissage.

mène a été expérimenté depuis quelques années. Il ne nécessite aucun moyen supplémentaire. Il est déjà mis en pratique par des milliers d'enseignants. Il repose sur le principe de base suivant : l'élève doit prendre conscience du fait que les efforts qu'il fournit ne sont pas vains, que le travail est une valeur importante.

Il s'organise en différentes étapes :

- un programme de révision une semaine environ avant chaque contrôle de connaissances. L'enseignant donne alors un programme très détaillé de révisions.
- une séance de questions - réponses un ou deux jours environ avant l'épreuve au cours de laquelle les élèves peuvent demander des explications ou des précisions sur certains points mal compris.
- l'élaboration et correction du sujet : le



Danielle Czalczinski

Ancienne directrice d'école d'application.

Les interventions ont été nombreuses et riches dont celles de :

- Agnès Florin, qui a rendu compte d'une enquête menée en maternelle.
- André Antib, connu pour avoir développé l'idée de la « constante macabre »,
- Pierre Merle, sociologue de l'éducation, qui envisage six pistes principales de changements.

La constante macabre d'André Antib : de quoi s'agit-il ?

Sous la pression de la société, les enseignants semblent, pour être crédibles, mettre un certain pourcentage de mauvaises notes, même dans les classes de bon niveau : une constante macabre en quelque sorte. Il s'agit d'un phénomène de société dont les enseignants ne sont pas les seuls responsables.

La suppression de la constante macabre peut passer par le système d'Évaluation Par Contrat de Confiance (EPCC). Ce système d'évaluation destiné à éradiquer ce phéno-

sujet du contrôle doit être de longueur raisonnable.

L'EPCC permet d'augmenter sensiblement le climat de confiance entre le professeur et les élèves et contribue à une amélioration sensible du bien-être des élèves. Les élèves, mis en confiance, travaillent beaucoup plus. Ce système destiné à supprimer la constante macabre permet aussi d'encourager et récompenser le travail des élèves.

Agnès Florin,

universitaire nantaise, spécialiste du langage à la maternelle a présenté une étude conduite par son labo. sur l'évaluation en maternelle.

Cette étude établit des liens entre l'évaluation et l'apprentissage de la mésestime de soi qui fait des ravages dès la maternelle.

Son équipe a observé et décrit ce qui accompagne la peur de se tromper : des phénomènes d'inhibition, de non-participation en classe, de perte de confiance en ses capacités...

Elle souligne que l'école est un lieu fonda-

mental de construction de l'estime de soi.

Quand les élèves développent une faible estime d'eux même, ils apprennent à raisonner à partir de leur échec. L'espérance de réussite peut se dégrader rapidement chez les enfants. Le sentiment d'estime de soi agit ainsi sur le développement de la pensée et sur le comportement des élèves.

Que serait alors une évaluation efficace pour tous ?

Une évaluation qui ne se situerait pas dans le registre de la sanction, ni de la sélection, et qui aiderait les élèves à progresser en intégrant clairement le statut de l'erreur comme composante des apprentissages

Elle encourage les enseignants à informer les élèves sur les objectifs d'apprentissage afin qu'ils sachent à quoi ils doivent s'attendre pour progresser.



Pierre Merle,

sociologue et professeur à l'Université Européenne de Bretagne, envisage six pistes principales de changements.

1 - Préserver l'anonymat social et scolaire de l'élève.

Les recherches ont montré que les informations extrascolaires détenues sur l'élève favorisent les biais sociaux de notation.

2 - Préférer une évaluation formative à une évaluation sommative.

Le remplacement de la note par les conseils présente deux avantages : d'une part, le travail de l'élève n'est pas rétréci à une seule indication de type chiffré ; d'autre part, les conseils du professeur amènent l'élève à réfléchir en termes de compétences, de points forts et de points faibles, de progrès à réaliser.

3 - Intégrer l'évaluation dans le processus d'apprentissage.

Dans la classe, le professeur assure un rôle d'entraîneur : il explique, répond aux questions, donne des exemples, réexplique pour les élèves faibles, individualise les explications, pose des questions, reformule...

Tout un processus long, compliqué, afin que tous les élèves maîtrisent les notions au programme.

Le plus souvent, après ce travail, dans le cadre de ses évaluations, le professeur sanctionne.

Ce double rôle du professeur, imposé par l'institution scolaire, est contraire à la réussite de tous. Il ne permet pas une réussite minimum des élèves en difficulté, le maintien de la confiance dans le professeur et de la confiance en soi de l'élève.

Une évaluation intégrée aux apprentissages donne à l'élève la possibilité de refaire son contrôle. Pouvoir être de nouveau évaluer

sur la même compétence incite l'élève à se projeter dans son travail : apprendre, faire des erreurs, se corriger, progresser.

4- Supprimer les « comparaisons sociales forcées »

Étudiée par les psychologues, la notion de comparaisons sociales forcées désigne des situations de classe produites par les comparaisons et les classements.

Par exemple, un élève faible en mathématiques va être capable de reproduire une figure géométrique dans le cadre d'un cours d'arts plastiques dans lequel il s'estime compétent alors qu'il ne parvient pas à ce résultat en cours de mathématiques.

Supprimer les comparaisons sociales forcées a pour objet de faire prévaloir les logiques d'apprentissage sur les logiques sélectives.

5 - Fonder l'évaluation sur des compétences et connaissances standardisées.

Les pratiques d'évaluation des professeurs sont généralement très individualisées. Le plus fréquemment, chaque professeur construit sa progression pédagogique d'une façon personnelle, élabore ses propres contrôles, établit son barème, définit ses critères de correction.

Cette façon individuelle de travailler débouche sur des définitions variées, et parfois floues, des compétences et connaissances à maîtriser par chaque élève en fin d'année scolaire.

Pour être efficace, cette réflexion doit être menée par les enseignants dans le cadre des équipes pédagogiques des établissements ou par binôme de professeurs.

6 - Construire une synergie entre les évaluations des élèves et celles des établissements.

La réflexion à mener sur les pratiques d'évaluation des élèves ne doit pas se limi-

ter à la classe. Il existe en effet deux formes d'évaluation des élèves, d'une part une évaluation dans la classe dont la finalité est de favoriser les apprentissages, d'autre part une évaluation globale, standardisée, dont la finalité est le pilotage du système éducatif.

Ces deux niveaux d'évaluation ne doivent pas être considérés indépendamment ou en concurrence mais, au contraire, de façon complémentaire.

Lorsqu'il délaisse les évaluations standardisées, notamment en raison des effets délétères de la publication, le ministère de l'Éducation nationale devient aveugle aux réalités scolaires, se condamne à l'immobilisme.

L'évaluation centralisée a pour objet d'identifier des problèmes afin d'élaborer des solutions.

En conclusion, le chantier des pratiques et de confrontations entre pairs est largement ouvert, à peine lancé, mais deviendra déterminant, à condition que nous bataillions pour obtenir du temps pour travailler ensemble et digérer l'apport de la recherche, y compris dans ses mises en garde. Gageons que ce ne sera pas une priorité de nos hiérarchies et qu'il faudra l'imposer !

Le nouveau socle dont le cadre présenté pour l'évaluation est plutôt partagé, a du mal à se traduire par des aides précises dans les nouveaux programmes.

Entre la non volonté de reproduire une usine à cases et des attendus pour chaque cycle, parfois niveau, le travail d'évaluation reste à construire. Sera-t-il une priorité ?

Adhésion infos

Année scolaire
2015/2016



anace, insulte, calomnie, dénonciation, agression, détresse,
mise en cause par un tiers, accident professionnel...

écoute
conseils
soutien
défense

Pour une protection efficace
contre les risques du métier

Adhésion : 28€

55, boulevard Richard Lenoir - 75011 PARIS
Tél : 01 58 30 83 00 - contact@autonome-seine.com
www.autonome-seine.com



Bulletin d'adhésion

Année scolaire
2015/2016

A compléter et à renvoyer à l'Autonome accompagné du règlement

M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Nom :
Prénom :
Adresse personnelle :
Code postal : Ville :
N° de téléphone personnel :
Email :@.....
N° de Sécurité sociale :
Type d'établissement :
Nom de l'établissement : Fonction :
Adresse de l'établissement :
Code postal : Ville :

Règlement de la cotisation

- ☐ Je règle par chèque ou mandat à l'ordre de L'Autonome de la Seine
 - ☐ Je règle par carte bancaire sur le site internet
 - ☐ J'opte pour le prélèvement automatique
- Remplir et signer le mandat ci-dessous et joindre un RIB

Tarifs

- 28,00 € (actif)
- 12,00 € (retraité)

Votre département d'exercice :

Fait à : le :
Signature
de l'adhérent : 

www.autonome-seine.com



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Veuillez joindre un RIB à votre mandat



TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

NOM - PRÉNOM :
ADRESSE :
CP : VILLE :

COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE

Mon numéro de compte IBAN :
Mon numéro BIC :

ORGANISME CRÉANCIER

Autonome de Solidarité la Seine - 55, bd Richard Lenoir - 75011 PARIS
ICS : FR56ZZZ361976

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce
dernier et si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par
l'Autonome de Solidarité de la Seine.

Paiement : ☒ Récurrent/Répétitif ☐ Ponctuel

Fait à :
Le :
Signature
(obligatoire) :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Autonome de Solidarité de la Seine
à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à
débitier votre compte conformément aux instructions de l'Autonome de Solidarité de la
Seine. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions
décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de rembourse-
ment doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte
pour un prélèvement autorisé. Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expli-
qués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
La RUM vous sera communiquée ultérieurement à l'émission du prélèvement SEPA.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de
ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Formation initiale

Après une rentrée chaotique, une nouvelle année noire en vue ?

« Trois semaines après la rentrée, je suis déjà sous l'eau ». Voilà une phrase souvent entendue ces temps-ci à l'ESPE. Cette réflexion de stagiaire traduit le malaise qu'il y a aujourd'hui dans la formation initiale. Que ce soit les formateurs ou les stagiaires, personne n'est satisfait des modalités actuelles de formation.



Cette rentrée a une nouvelle fois été marquée par une désorganisation de la mise en stage de nos jeunes collègues : connaissance des niveaux le jour de la pré-rentrée, appariement formateur-stagiaire deux semaines après la rentrée, stagiaires affecté-es en REP voire REP+, dans des classes « difficiles ». Ces difficultés matérielles bien réelles traduisent des problèmes de fond dénoncés par le SNUipp-FSU depuis la réforme de la masterisation. En effet, les stagiaires sont pris-es en étau entre trois obligations : valider un master, être titularisé-e et assurer la responsabilité d'une classe à mi-temps.

Validation d'un master

Les impératifs de la formation assurée à l'ESPE sont en bonne partie liés à l'obligation de valider un master 2 pour celles et ceux qui n'en sont pas encore titulaires. Par ailleurs, la formation souffre de la réduction du nombre d'heures dispensées à l'ESPE. Les futurs enseignant-es bénéficieraient aujourd'hui de 50 % d'une année à l'ESPE alors qu'avant la réforme de la masterisation la formation était de 75 % à l'IUFM. De ce fait les contenus oscillent entre recettes-pansements, pour la gestion de classe dans l'urgence et apports théoriques, nécessaires mais éloignées de l'ur-

gence dans laquelle se trouvent les stagiaires. De nombreux stagiaires ne se retrouvent pas dans la formation que l'ESPE leur propose et sur laquelle ils sont évalués. C'est pour cela d'ailleurs que le SNUipp-FSU revendique le retour à un nombre d'heures de formation conséquent avec l'intervention des maîtres formateurs dans les cours de l'ESPE.

Evaluation du stage

La pression que subissent les stagiaires quant à leur titularisation les place bien souvent à un tout autre niveau de réflexion que leurs formateurs. Les uns ne se préoccupent quasiment que de leur réussite à court terme : faire classe sans trop de difficultés cette année, quand les autres voudraient légitimement les préparer à un métier complexe de concepteur qui demande l'acquisition de gestes professionnels solides dès le début de la carrière. Les stages de début d'année dans les classes des maîtres formateurs permettent de discuter et de commencer à construire des outils professionnels (emploi du temps, progression, fiche de préparation...) avec les stagiaires. Cette année, des défauts d'organisation ont malheureusement raccourci ce stage d'observation.

Responsabilité d'une classe à mi-temps

L'utilisation des stagiaires comme moyen d'enseignement dans les classes, et ce dès le jour de la rentrée, désorganise les écoles et met les stagiaires en difficulté. Les stagiaires sont en formation et ne savent pas forcément, et c'est légitime, comment se positionner ni quelle pédagogie mettre en place. Ils se retrouvent néanmoins en responsabilité d'une classe deux jours et demi par semaine. Il n'est pas rare de discuter avec des stagiaires qui se sentent en difficulté, que la classe se passe bien ou non, car ils ne se disent pas prêts à tout gérer d'un coup à l'école (la gestion de la classe, les contenus d'enseignement, la liaison avec le-la titulaire de la classe, les relations avec les familles...).

S'il semble normal que les stagiaires doivent se confronter à la prise en main d'une classe pendant leur formation, l'organisation de stages à mi-temps hebdomadaire est probablement la pire organisation possible. Nous revendiquons l'organisation de plusieurs stages groupés au cours de l'année, et dans chacun des cycles, ce qui permettrait de rééquilibrer en partie l'objectif de la formation initiale qui est de former au métier d'enseignant sur le long terme. Pour le SNUipp-FSU, il n'est pas question de laisser courir les difficultés actuelles et nous intervenons dans ce sens auprès de l'ESPE et de l'Académie. Nous soutenons également les collègues lorsque les difficultés rencontrées dans le stage sont trop importantes.

Plus largement, nous continuons à porter des revendications fortes pour la formation initiale tant au niveau des contenus de formation, des modalités de travail entre les différent-es formateurs/trices, du nombre d'années de formation initiale, de la continuité de la formation tout au long du début de carrière... Il est temps que le Ministère, l'Académie et l'ESPE les entendent !

Carrière

Calendrier des opérations administratives

Capd stages ASH initiative nationale et premier examen des stages de formation continue	8 octobre 2015
Capd promotions et LA direction d'école Une fiche de contrôle syndical est accessible sur le site du SNUipp-FSU Paris.	10 décembre 2015
Permutations nationales : calendrier prévisionnel	
Saisie de la demande	novembre 2015
Capd 800 points et contrôle des barèmes	janvier/février 2016
Résultats	7 mars 2016
Temps partiel/disponibilité	
Circulaire rectorale	février 2016
Limite du dépôt des demandes	fin mars 2016
Candidatures stages CAPA-SH	décembre 2015/janvier 2016
Capd CAPA-SH	février/mars 2016
Capd hors classe, liste d'aptitude PE, congés de formation professionnelle, postes adaptés	mars 2016
Mouvement des personnels	mars à juin 2016

Circonscrip

Lors du dernier conseil de formation, le SNUipp-FSU était intervenu fortement sur les 18h d'AFC. Des réponses définitives seront apportées lors du conseil de formation du 15 octobre. En attendant, le SNUipp-FSU rappelle qu'aucune animation pédagogique ne peut être imposée. Par ailleurs, 9h de réunion d'information syndicale peuvent être déduites des 18h.

REP / REP+

Le décret instituant les primes REP et REP + ayant été validé tardivement par le Ministère, elles seront versées avec le rattrapage du mois de septembre sur les paies d'octobre ou de novembre.

Permutations

Changer de département pour la rentrée 2016

Les permutations sont réalisables, d'une part quand les possibilités de sortie du département d'origine et d'entrée du département sollicité sont en adéquation et d'autre part si le barème est suffisant. Ainsi, il est difficile de quitter un département déficitaire ou très peu demandé et difficile d'entrer dans un département excédentaire ou très demandé. Depuis quelques années, il est difficile de sortir de l'académie de Paris. Le SNUipp-FSU revendique une augmentation des possibilités de mobilité géographique.

Quand une possibilité est ouverte pour permutation d'un département à un autre, c'est le candidat qui a le plus fort barème qui est muté. Les modalités définitives du calcul du barème seront connues d'ici une quinzaine de jours. Les éléments du barème qui ne devraient pas beaucoup changer sont disponibles sur le site du syndicat. Les statistiques des années antérieures classées par département sont aussi disponibles en ligne. Les dates d'ouverture du serveur pour saisir les demandes ne sont pas encore connues,

mais en général, le serveur ouvre début novembre.

Pour accompagner les collègues concernés, le SNUipp-FSU Paris organise deux permanences spéciales ouvertes à tous les collègues : mercredi 18 novembre de 12h à 17h et mardi 24 novembre de 15h à 18h.

Carrière

Promotions Avancement d'échelons

Comment ça marche ?

Une promotion, c'est le passage à l'échelon supérieur. Les promotions ne se font pas au même rythme pour tout le monde (selon son statut PE ou instit, selon les échelons...). Toutes les promotions sont étudiées en CAPD, une fois par an. Pour l'année scolaire 2014-2015, la CAPD se tiendra le 10 décembre. Elle étudiera les promotions des professeurs des écoles du 01/09/15 au 31/08/16, et celles des instituteurs/trices du 01/01/16 au 31/12/16. Le passage à la Hors classe au 01/09/16 n'est pas étudié lors de cette CAPD, mais lors de celle qui se tiendra en mars 2016.

Pour être promuable, il faut avoir une ancienneté suffisante dans l'échelon actuel pour pouvoir prétendre passer à l'échelon supérieur. Les enseignants peuvent connaître la date de leur éventuelle prochaine promotion en consultant leur dossier sur Iprof.

Pour être promu, il faut avoir le barème suffisant

Les promouvables pour un échelon donné et pour un rythme donné (grand choix, choix et ancienneté) sont classés selon le barème en vigueur à Paris : $A + (N + C)$

A : ancienneté générale des services arrêtée au jour du mois de la date d'effet de l'échelon prévisionnel (ou au 1er jour du mois de la promotion pour les instituteurs/trices).

N : dernière note d'inspection

C : correctif de barème appliqué quand la note est antérieure aux trois dernières années scolaires (les modalités d'appli-

tion sont consultables en ligne).

Seule une partie des promouvables sera promue pour chaque rythme à chaque échelon (les 30% les mieux classés pour l'avancement au grand choix et les 5/7e les mieux classés pour l'avancement au choix). Les promouvables à l'ancienneté sont automatiquement promus.

Les promouvables non promus devront attendre d'être à nouveau promouvables pour un autre rythme, forcément moins rapide.

Remplir la fiche de contrôle syndicale en ligne

Tous les ans, les représentant-es des personnels font corriger des erreurs. Les collègues promouvables cette année sont donc invités à remplir rapidement la fiche de contrôle syndical en ligne.

Promotions : les revendications du SNUipp-FSU

Pour le SNUipp-FSU, le système d'avancement actuel est injuste et inégalitaire et entraîne des différences de traitement considérables entre un collègue qui franchit tous les échelons au grand choix et un autre qui n'avance qu'à l'ancienneté (159149 € d'écart sur l'ensemble de la carrière). Seuls 30% des professeurs des écoles promouvables avancent au rythme le plus rapide, le « grand choix ». Les autres doivent se contenter d'une promotion moins rapide au



« choix » ou à « l'ancienneté »

L'avancement des enseignants des écoles est tributaire d'un classement faisant intervenir la note pédagogique et l'ancienneté. Les différentes enquêtes menées par le SNUipp-FSU montrent que les collègues ne sont pas sur un pied d'égalité lorsqu'ils/elles sont noté-es : la note varie beaucoup en fonction du lieu d'exercice, de la fonction exercée, de son genre et bien sûr de l'IEN qui inspecte...

Le SNUipp-FSU milite depuis toujours pour faire cesser ces injustices. **Il exige un seul rythme d'avancement pour tous, au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783, soit l'échelon le plus élevé de la hors classe.** Les promotions se feraient ainsi automatiquement dès l'ancienneté requise dans l'échelon atteint, au rythme le plus rapide et ne reposeraient plus sur un pseudo-mérite inégalitaire comme la note d'inspection.

80%

Des améliorations en vue a priori

Le SNUipp-FSU Paris s'était mobilisé pour que l'académie respecte le droit des enseignants du premier degré à travailler à temps partiel à 80%. Depuis trois ans, cette possibilité est effective. Les personnels concernés exercent selon les mêmes modalités que les collègues à 75% mais doivent effectuer des remplacements pendant 7 journées. Ils sont payés près de 86% de leur salaire.

L'an passé, de gros problèmes étaient apparus : les collègues étaient prévenus au dernier moment des dates de remplacement. Le SNUipp-FSU était donc intervenu fortement pour que ces problèmes cessent et que les collègues sachent dès le début de l'année les dates de remplacement à effectuer. En audience, l'Inspecteur d'académie a indiqué qu'un nouveau système avait été

trouvé : les collègues connaîtront le calendrier de leurs remplacements en novembre. Seuls quelques changements pourraient avoir cours trois semaines avant la date prévue.

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter les représentants du personnel.

Calendrier

Des stages syndicaux et des RIS (réunions d'informations syndicales)

Ces réunions sont ouvertes à toutes et tous, syndiqué-es ou non. Les absences pour les « stages de formation syndicale » sont de droit, l'autorisation d'absence est à demander un mois à l'avance. Pour les « réunions d'information syndicale hors temps de service devant élèves », une attestation de présence sera remise lors de la réunion pour décompter 3 heures des heures d'animations pédagogiques ou de réunions dans la limite de 9 heures. Sauf indication contraire, les réunions et stages ont lieu à la Bourse du travail, 3 rue du château d'eau, 10ème – M^{re}République. Merci d'informer le syndicat de votre présence par mail.



RIS Préparation à l'entretien de direction Mardi 13 octobre à 16 h

Le SNUipp-FSU invite les enseignant-es désirant passer l'entretien de direction à une réunion d'information syndicale.

Stage « Droits des fonctionnaires et paritarisme » Vendredi 4 décembre de 9 h à 15 h

Pour pouvoir défendre ses droits, il faut d'abord les connaître ! Le SNUipp-FSU organise donc un stage pour informer les collègues sur leurs droits et les informer sur leur déroulement de carrière.

RIS Unités d'enseignement (IME, Hôpital de jour, ITEP, ...) Lundi 23 novembre de 13h30 à 16h30

Le SNUipp-FSU Paris invite les personnels enseignant en unité d'enseignement à débattre des évolutions réglementaires en cours.

Stage « Jeunes collègues » Gfen/SNUipp-FSU

Jeudi 26 novembre de 9 h à 16 h 30 / Mardi 9 février de 9 h à 16 h / Lundi 23 mai de 9 h à 16 h

Le SNUipp-FSU organise un cycle de trois stages de formation syndicale et pédagogique en partenariat avec le Gfen. Ce stage est ouvert aux enseignant-es stagiaires et aux collègues T1 à T5.

Stage « Ecole maternelle » Jeudi 10 décembre de 9 h à 16 h 30

Lieu : locaux nationaux du SNUipp-FSU, 12 rue Cabanis, 14ème.
Le SNUipp-FSU Paris organise un stage spécial « école maternelle » au sujet des nouveaux programmes et plus généralement des conditions d'enseignement en maternelle.

Université de Printemps Jeudi 2 et vendredi 3 juin 2016 de 9 h à 16 h 30

Lieu : locaux nationaux du SNUipp-FSU, rue Cabanis, 14ème.
Le programme complet sera présenté dès que possible.

Les lettres types et la réglementation des RIS et des stages sont disponibles sur notre site : <http://75.snuipp.fr/?Calendrier-et-programme-des-RIS-et>

Se syndiquer pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2015/2016

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*

SNUipp-FSU Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

☐ Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

☐ Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date :

Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION ☐

☐ Novembre
☐ Décembre

☐ Janvier
☐ Février

☐ Mars
☐ Avril

☐ Mai
☐ Juin

☐ Juillet
☐ Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A le

Signature :

66% de la cotisation est déductible
sous forme de réduction ou de crédit d'impôt

Montant et coût réel après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
3			130 €	43 €	5	225 €	74 €
4	121 €	40 €	139 €	46 €	6	240 €	79 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	7	254 €	84 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €			
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

M1	Cotisation 30 €
Stagiaire (M2/FSTG)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZZ629416



Se syndiquer Pourquoi ?

Pour soi-même, pour son métier, pour les élèves, renforcez l'action du SNUipp-FSU Paris !

Parce que le SNUipp-FSU se bat au quotidien et mobilise la profession pour améliorer les conditions de travail des enseignant-es, pour obtenir des augmentations de salaires..

Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.
Parce que le SNUipp-FSU vous a accompagné et soutenu lorsque vous avez rencontré un problème ou le fera quand vous en rencontrerez un !

Parce qu'on fait confiance aux représentant-es du SNUipp-FSU, à leur disponibilité, leur implication et leur rigueur. La transparence et l'équité sont leur boussole.

Pour transformer l'école, la société... Pour partager des valeurs et des solidarités.

Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école. On est plus intelligents ensemble !

Se syndiquer, c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble pour défendre l'école, les droits de tous et de chacun !

Le syndicat ne vit que des cotisations de ses syndiqué-es pour informer, pour défendre les personnels tant individuellement que collectivement. Le SNUipp-FSU ne reçoit aucune subvention, c'est la garantie de son indépendance !

Se syndiquer Comment ?

Rien de plus simple qu'un clic pour se (re)syndiquer. L'adhésion en ligne est possible sur le site du syndicat : <https://adherer.snuipp.fr/75/> . Pour le moment, il n'est pas possible de payer en plusieurs fois en ligne. Pour celles et ceux qui souhaitent payer en plusieurs fois, il faut télécharger le bulletin d'adhésion en ligne et le renvoyer avec le règlement au syndicat : http://75.snuipp.fr/IMG/pdf/bulletin_adhesionrentree15.pdf

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant des impôts sur le revenu ou reversé sous forme de crédit d'impôts. Par exemple, pour une cotisation à 151 euros, le coût réel après déduction fiscale sera de 50 euros pour l'année scolaire.